

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATILLONNAIS EN BERRY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

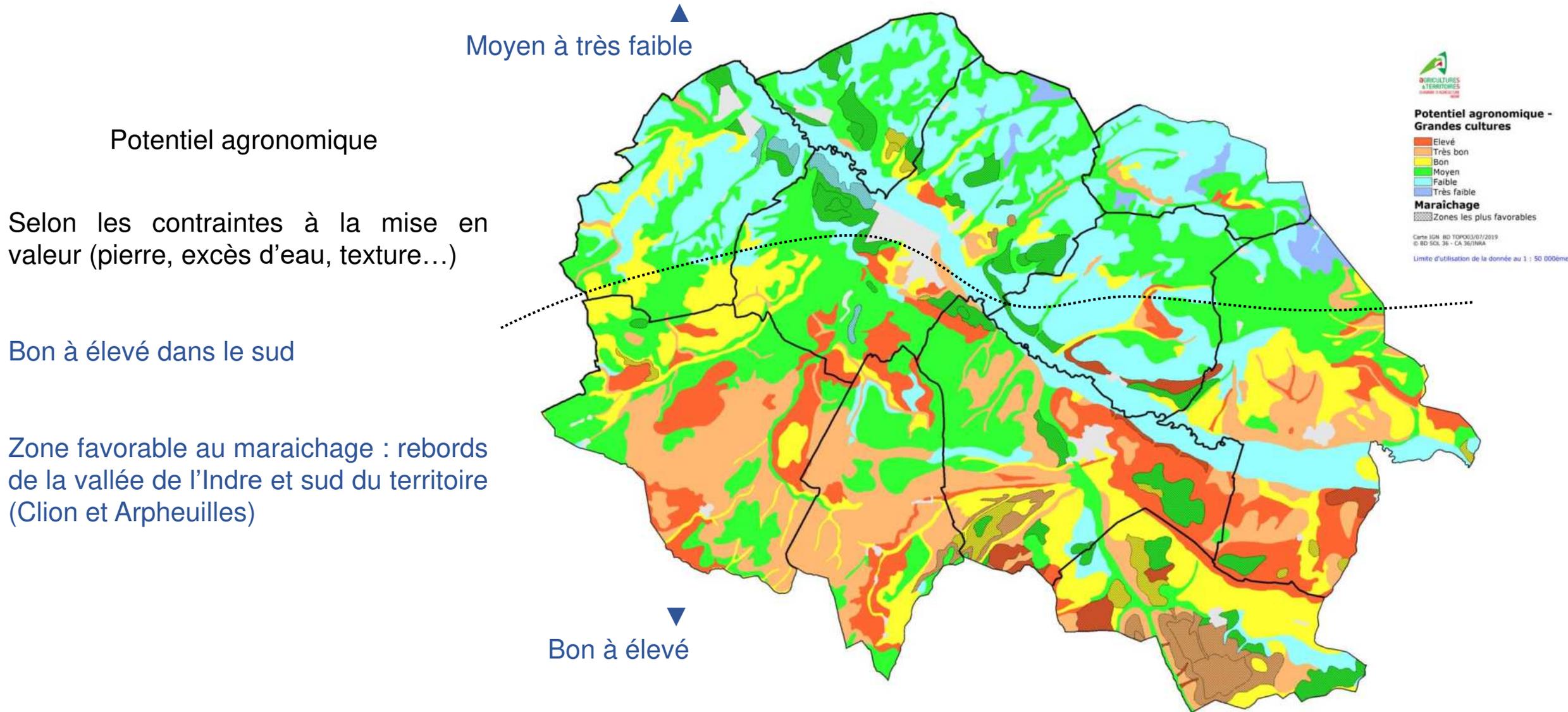
Diagnostic

5 juillet 2022
Arpheuilles



SOMMAIRE

Environnement / Agriculture / Paysage



Chiffres clés CC du Châtillonnais-en-Berry

Baisse du nombre des exploitations (Indre : - 23 %) et du nombre de chefs d'exploitation

Augmentation de la surface agricole utilisée et de la SAU moyenne

Baisse du total travail en ETP

Production brute standard : 24,64 M€

Valeur de la production potentielle par un jeu de coefficient attribué aux cultures et aux cheptels (calculs à partir des prix et rendements moyens)

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	216	147	-31,9 %
SAU totale (ha)	22 200	22 765	2,5 %
SAU moyenne (ha)	102,8	154,9	50,7 %
PBS totale (k€)	25 908	24 636	-4,9 %
total UGB	9 754	10 061	3,1 %
travail total (ETP)	336,2	228,9	-31,9 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	273	195	-29 %
↳ dont femmes	28 %	24 %	-4 points
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	51	51	0 an

¹ chefs d'exploitations, coexploitants

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020
 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes

s : secret statistique

- : pas de données

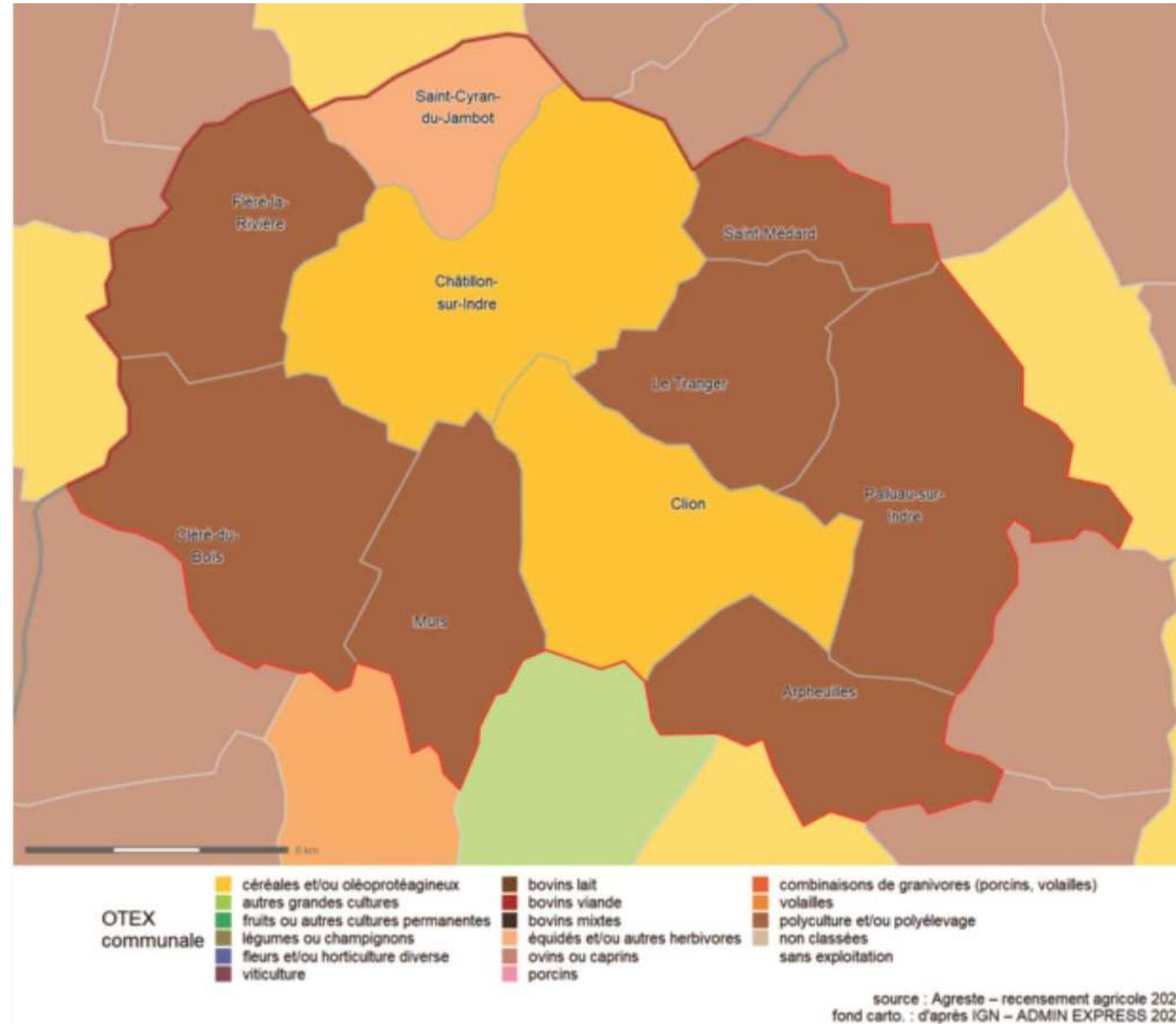
Orientations technico économique en 2020

Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (OTEX). Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS)

Polyculture et/ou polyélevage : Arpheuilles, Cléré-du-Bois, Fléré-la-Rivière, Murs, Palluau-sur-Indre, Saint-Médard, Le Tranger

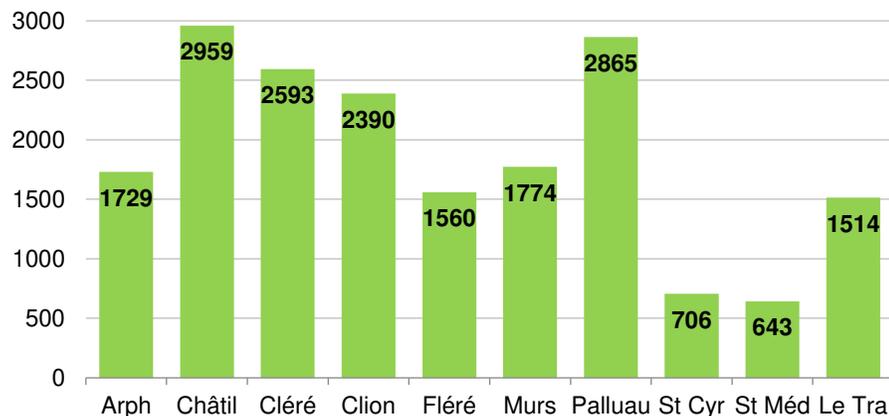
Céréales et oléoprotéagineux : Châtillon-sur-Indre, Clion

Équidés et/ou autres herbivores : Saint-Cyran-du-Jambot



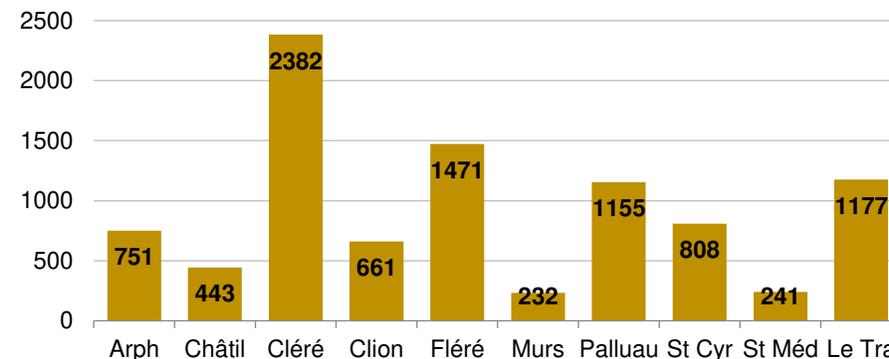
Surface agricole utile 2020 par commune

RPG : 18 737 ha (67,8 % de la superficie CCB)



Cheptel des exploitations UGB

RA 2010 : 9 321 animaux

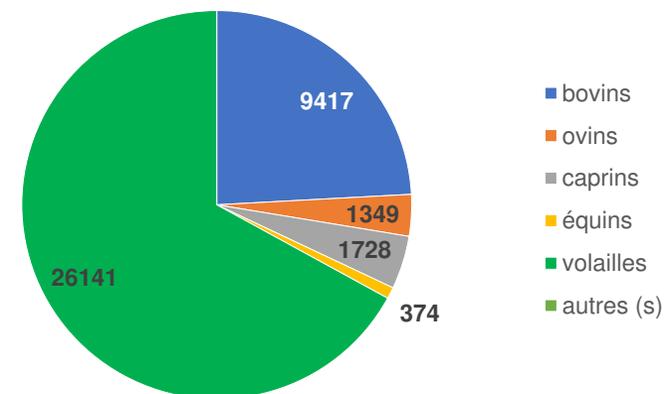


Surfaces cultivées (SAU des exploitations) :

- 43 % en céréales,
- 28 % en prairies,
- 19 % en oléoprotéagineux
- 5 % en jachères
- 5 % divers (fourrage, fruits et légumes).

Effectifs par catégorie de cheptel (tête)

RA 2020



Dimension économique CC du Châtillonnais-en-Berry en part de SAU

Micro exploitations : moins de 25 000 € de Production brute standard

Petites exploitations : entre 25 et 100 000 €

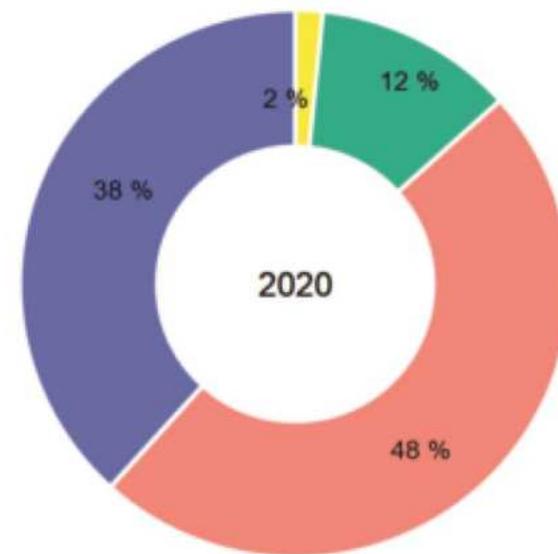
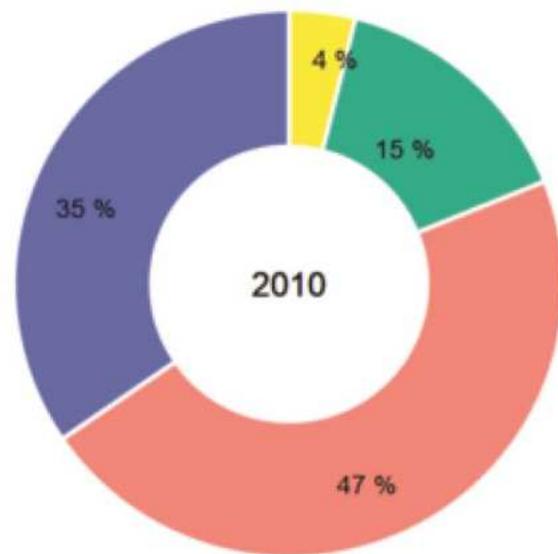
Moyennes exploitations : entre 100 et 250 000 €

Grandes exploitations : plus de 250 000 €

Baisse de la part des micro-exploitations et petites exploitations (17 % SAU / 34 % en nombre d'exploitations)

La moitié de la SAU est exploitée par une exploitation moyenne (48 % SAU / 45 % en nombre d'exploitations)

Les grandes exploitations représentent près de 40 % de la SAU (21 % en nombre d'exploitations)



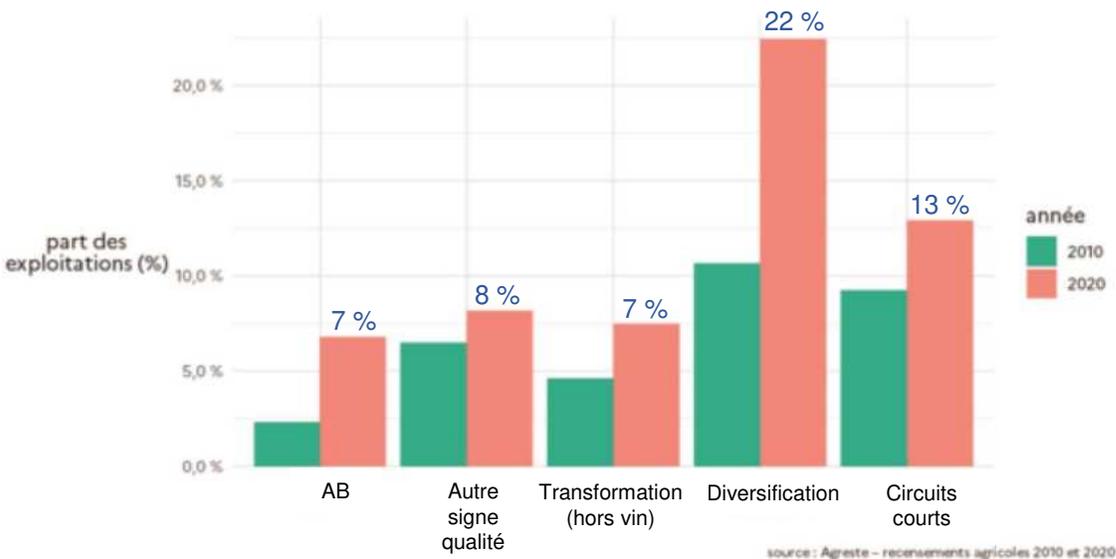
dimension économique ■ microexploitations ■ petites ■ moyennes ■ grandes

source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

Signes de qualité, diversification et circuits courts

Département de l'Indre

Démarche de valorisation 2020

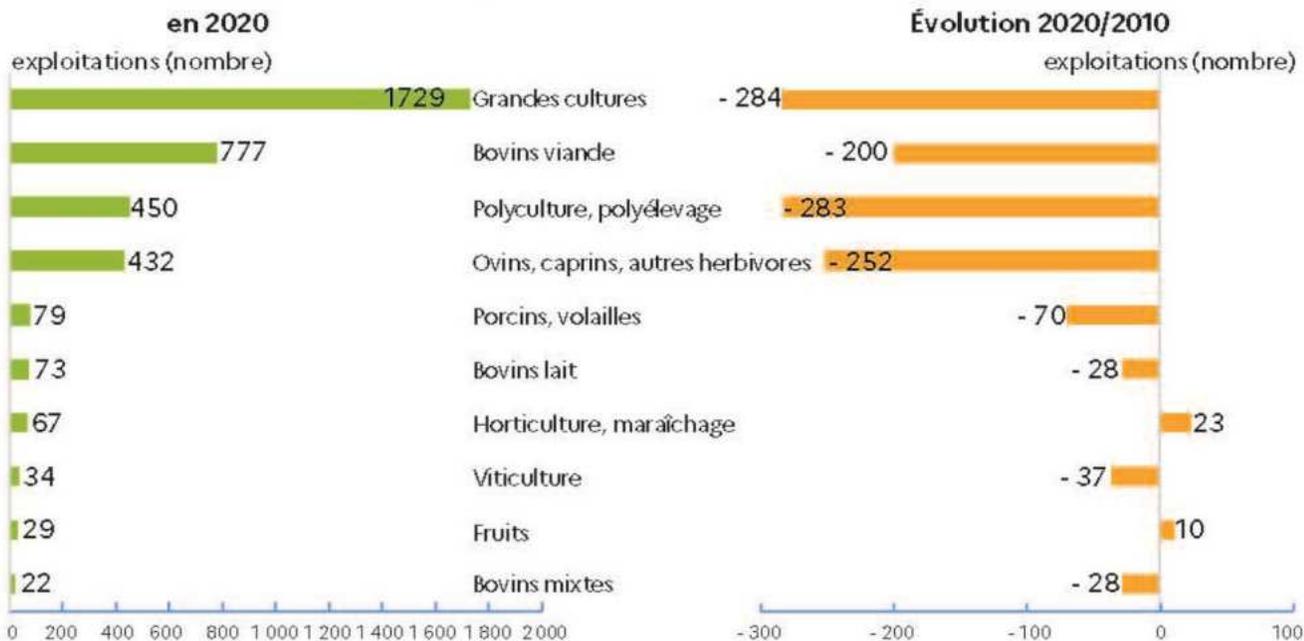


AB : agriculture biologique
 Autre signe de qualité : AOP, IGP, Label Rouge
 Transformation : lait, viande
 Diversification : travail à façon, tourisme, EnR
 Circuits courts : vente directe

Graphique 3

Les fruits et légumes, seules exceptions au recul des exploitations

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Indre, ensemble des exploitations hors structures collectives.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants à plus de 60 ans

38 exploitations concernées (1 sur 4) :

- 1 : Ne sait pas (9 %)
- 2 : Reprise (7 %)
- 3 : Pas de départ (6 %)
- 4 : Disparition (3 %)

	exploitations		SAU (ha)	
	2020	part	2020	part
nombre d'exploitations non concernées	109	74 %	16 751	74 %
total d'exploitations concernées	38	26 %	6 014	26 %
dont :	–	–	–	–
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	9	6 %	953	4 %
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	11	7 %	1 952	9 %
ne sait pas	13	9 %	1 707	7 %
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	5	3 %	1 402	6 %
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	0	0 %	0	0 %

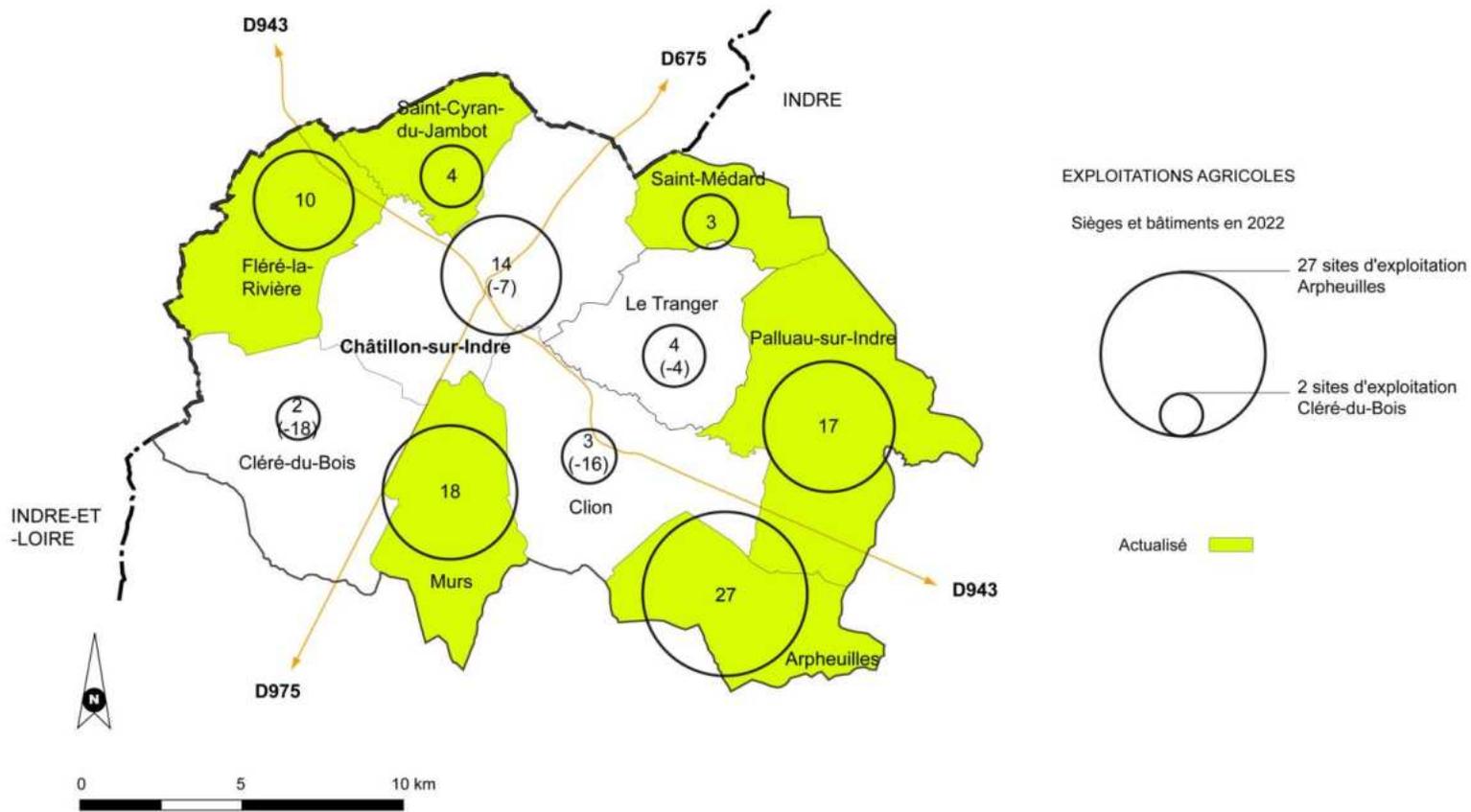
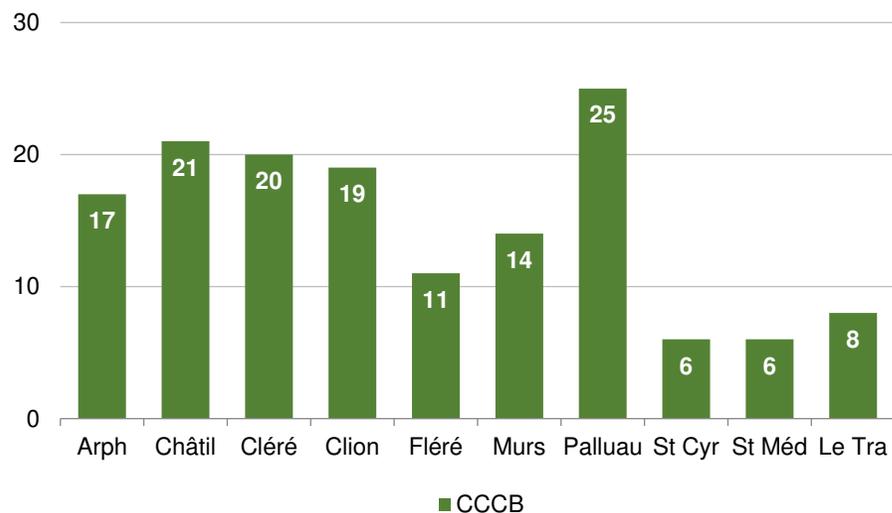
source : Agreste – recensement agricole 2020
 champ : sièges dans le territoire
 s : secret statistique
 – : pas de données

Recensement des sièges et bâtiments agricoles 2022

Sites recensés : 102 ▶

Nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune

RA 2020 : 147 exploitations avec siège (dont 102 éleveurs et 5 centres équinés en 2017)



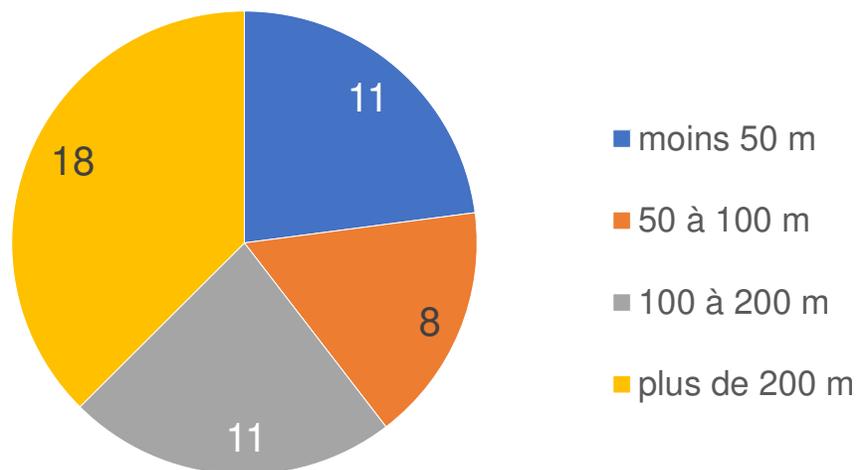


Arpheuilles

17 sièges d'exploitation

27 sites (extrait planche N-O)

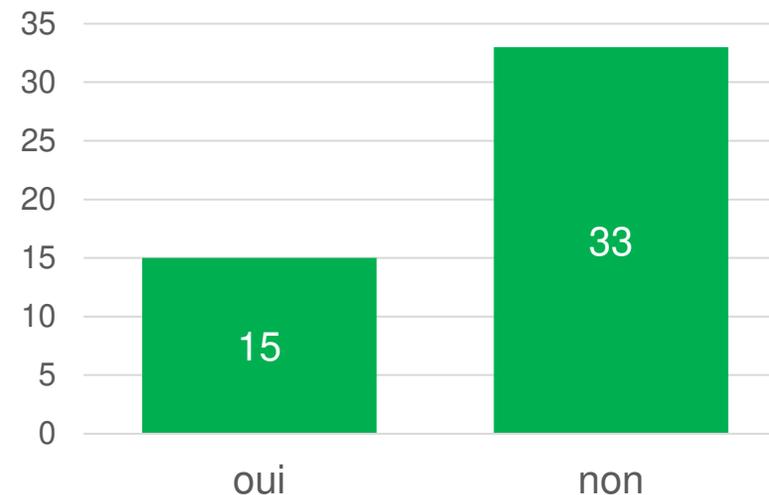
Siège d'exploitation : proximité de bâtiments tiers



Des bâtiments plutôt éloignés des tiers

Trois avec des obligations d'éloignement

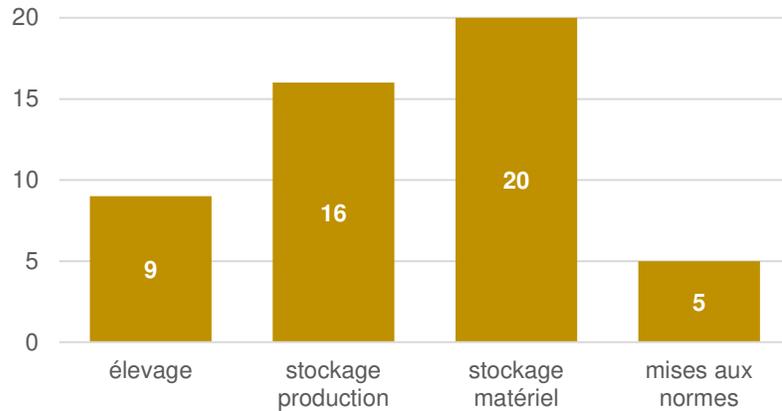
Autres bâtiments agricoles hors siège



Trois exploitations sur 10 avec des bâtiments hors siège

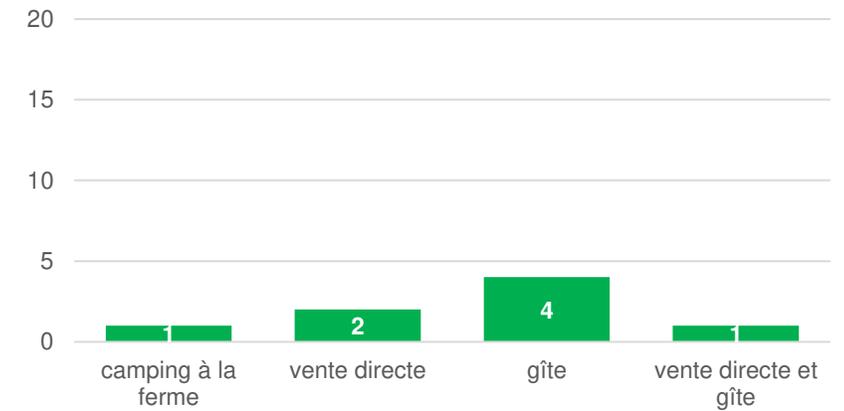
Dix sur 15 à moins de 100 m de tiers

PROJETS DE BATIMENTS AGRICOLES



Arpheuilles (3)
Châtillon-sur-Indre (2)
Cléré-du-Bois (1)
Palluau (1)
Le Tranger (1) ▶

AUTRES PROJETS



Projets de diversification : tourisme et vente directe

SCOT DU PAYS DE VALENCAY EN BERRY

Objectifs :

- Soutenir les forces productives : AOP (fromage, vin), IGP (lentilles vertes, agneau du Limousin), agriculture biologique, filière bois, autres activités et produits.
- Identifier les espaces agricoles stratégiques pour préserver l'outil de travail.
- Préserver le cadre de travail : accès aux parcelles, préservation des sièges, lutte contre l'étalement urbain.
- Prendre en compte les besoins de circulation agricole.
- Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.
- Pérenniser les filières notamment laitières en lien avec les transformateurs locaux.
- Encourager les filières primaires dans leur développement et leur maintien : filière bois-énergie, méthanisation.
- Valoriser les productions agricoles par le biais du tourisme (fermes pédagogiques, gîtes ruraux, maisons d'hôtes, labels).
- Permettre les évolutions du bâti agricole pour des enjeux de diversification économique (tourisme).
- Encourager la diversification par l'émergence de systèmes alimentaires locaux (ventes directes, circuits courts, restaurations collectives, magasins collectifs...).
- Associer le monde agricole à la production d'énergies renouvelables.
- Accompagner les acteurs de l'agriculture dans leurs actions d'entretien du paysage (chemins, haies...).
- Encourager les efforts dans la maîtrise et la gestion des intrants dans les sols pour diminuer l'impact sur la qualité des eaux.

ATOUTS

- Potentiel agronomique
- Augmentation de la surface agricole utilisée
- Diversité des orientations technico-économiques
- Développement des démarches de valorisation (signes de qualité, diversification, circuits courts)
- Activités de transformation (Vigean, Hervé, laiterie de Verneuil-sur-Indre)
- Développement de l'activité de vente directe
- Lycée agricole de Saint-Cyran-du-Jambot

FAIBLESSES

- Baisse du nombre des exploitations et du nombre de chefs d'exploitation
- Baisse du total travail en ETP

OPPORTUNITES

- Potentiel de certaines zones favorables au maraichage
- Potentiel lié au passage de la D943 et au tourisme
- Développement des énergies renouvelables : solaire et méthanisation (élevage)
- Projets de bâtiments agricoles (45)
- Projets de diversification (8 : tourisme et vente directe)

MENACES

- Concentration des exploitations et vieillissement de la population agricole
- Etalement urbain sur les terres agricoles
- Grande culture et qualité de l'eau

Hiérarchisation des enjeux :

- Protéger les espaces agricoles stratégiques
- Diversifier les activités agricoles : fruits et légumes
- Favoriser les filières courtes entre producteurs et consommateurs
- Conforter l'agriculture productive
- Développer l'agritourisme
- Renouveler les générations d'exploitants
- Développer les énergies renouvelables
- Associer les agriculteurs à l'entretien des paysages (chemins, haies)
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant la pollution agricole (charte pour la réduction des produits phytosanitaires)
- Préserver les terres agricoles au bénéfice des exploitants locaux (en favorisant les marchés de proximité)
- Autres...

Hiérarchisation des moyens :

- Préserver strictement les zones agricoles productives dans l'environnement des bourgs
- Créer des zones de biodiversité autour des bourgs (jardins, maraichage, espaces verts...) en tampon avec les espaces agricoles
- Permettre les changements de destination pour les anciens bâtiments agricoles
- Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles
- Travailler avec la SAFER pour la maîtrise des terres agricoles à transformer en zone urbaine (échange, compensation)
- Travailler avec le lycée agricole pour favoriser l'installation de jeunes exploitants
- Créer des zones pour les parcs solaires hors espaces agricoles productifs
- Développer les marchés et magasins de producteurs
- Mettre en place un programme d'actions avec les agriculteurs pour réduire les produits phytosanitaires
- Autres...